

**Ministère public contre Hissène HABRE****Rapport numéro : 5 du 9 Septembre 2015 Ministère public / Défense de Habré****I/ Aperçu**

A l'ouverture de l'audience de ce jour à 9h15 le président de la chambre vérifie comme d'habitude la présence de toutes les parties au procès. N'ayant constaté aucun changement il s'apprêtait à poursuivre lorsqu'un avocat de la défense demande la parole pour souligner une exception sur la prise de parole de l'accusé. Le président demande à la défense de le lui faire parvenir par une requête. La partie civile à son tour demande la parole pour rappeler les réserves qu'elle avait formulées à l'audience précédente et la déposa ainsi au niveau du greffier. Le président de la chambre demande à l'accusé de décliner son identité; ce dernier resta silencieux et indifférent. Prenant acte de cela le président en déduit un refus d'assurer sa défense. Suite à l'absence des deux témoins experts cités par le parquet le président rappelle au procureur de prendre toutes les dispositions nécessaires pour qu'à l'avenir les témoins soient présents dans la salle à l'heure ou ils sont convoqués. Par ailleurs répondant favorablement à la demande du parquet la chambre autorise à ce dernier la diffusion d'un élément radiophonique (archives d'Afrique) sur la personnalité et le parcours de l'inculpé. A la fin de l'élément le président invite témoin expert Arnaud Dingammadji à la barre.

**II/ L'audition du témoin n D1235****Nom** :Dingammadji**Prénom** : Arnaud**Date et lieu de naissance** : 1976 au sud du Tchad**Profession** : historien**Nationalité** : tchadienne**Lieu de résidence** :Ndjamena

Après avoir prêté serment, le témoin expert commence son exposé divisé en trois parties :

**A- Les préliminaires**

Il s'agit d'un bref parcours de l'expert, de ses méthodes et de son travail basé sur des sources écrites, orales, iconographiques. Il est doctorant, enseignant, journaliste, historien spécialiste d'histoire politique contemporaine notamment sur les chefs d'états et les grands dirigeants politiques. Ce dernier a rappelé l'importance de la présence d'un historien dans les procès internationaux et même nationaux.

**B- Histoire tumultueuse du Tchad de juin 1982 à décembre 1990**

Après avoir fait un bref rappel sur le parcours de l'inculpé de sa jeunesse à sa tentative de prise de pouvoir en passant par son émergence politique, il divise son travail en quatre sous parties :

- Différentes phases des conflits armés et les belligérants : il s'agit des deux guerres notées au nord entre les FANT (forces armées nationales du Tchad) et les GUNT (gouvernement d'union nationale de transition) d'une part et d'autre part entre le Tchad et la Libye. Dans ces conclusions il rappelle que ses guerres ont été marquées par des périodes d'hostilités et des périodes de négociation. Il considère que le président Habré a instrumentalisé la menace libyenne pour justifier sa politique de répression. Il a bénéficié de soutiens internes venant de la part des ethnies hadjaraye, des zaghawa et des arabes sans compter l'apport des forces extérieures comme la France, les États-Unis, l'Égypte, le Soudan sous Nimeyri, le Zaïre sous Mobutu. Ce qui lui a permis de freiner l'hégémonie libyenne et de bénéficier d'une aura politique au plan interne et sur la scène internationale.
- Politique menée par le pouvoir à l'égard des ethnies arabes, zaghawa, hadjaraye : à l'égard des arabes il affirme qu'une politique à double facette a été menée par le président Habré allant dans le sens d'une répression et d'un dialogue avec les leaders arabes. L'expert précise l'absence d'informations catégoriques sur une répression générale de grande envergure sur les arabes. Concernant les hadjaraye ils ont toujours été des fidèles compagnons de lutte du président Habré lors de la rébellion jusqu'à l'offensive qui l'a menée au pouvoir. Après la mort de leur chef Miskin à l'époque ministre au gouvernement de Habré, les relations ont commencé à se détériorer. Cela s'accroît notamment par l'assassinat de l'oncle de Miskin par deux officiers Goran (ethnie du président Habré). Ainsi commença réellement la répression qui s'étend jusqu'aux populations civiles. Certains ont été même brûlés vifs pour servir d'exemple. S'agissant des zaghawa, leurs cadres étaient les piliers de la sécurité du régime Habré. Leurs relations ont commencé à se détériorer après le départ de leurs figures phares : Idriss Debi, Hassane Djamous, Ibrahim Makhmat Itho dans la nuit du 1<sup>er</sup> avril 1989. Constitués en mouvement rebelle au Soudan, ces derniers mènent des attaques régulières contre les FANT, les poussant à une répression sanglante. Cela s'est poursuivi jusqu'à la fuite de Habré.
- Rébellion au sud du Tchad (organisation, stratégie et durée) : suite à certaines faveurs notées à l'endroit des fonctionnaires du nord, un groupe rebelle du nom des Kodos a vu le jour au sud du Tchad. Groupes mobiles et variés, les Kodos se reconnaissent par la stratégie de la guerre économique, des embuscades et prises d'otages. En dépit du dialogue et du ralliement proposé par le régime de Habré, les Kodos ont fait l'objet d'une répression ; les charniers découverts après le septembre noir en attestent.

- Type de rapport entre le pouvoir et les opposants politiques non armés : composés principalement du groupe de Paris et de Brazzaville, ils ont été invités à rentrer au pays dans le souci d'une réconciliation. Bon nombre de postes importants leur ont été accordés mais l'attachement de Habré au parti unique a été un obstacle notoire à l'application des accords de Brazzaville de 1986 qui se voulaient démocratiques. Il s'en est suivi une répression traduite par des emprisonnements, des disparitions et des assassinats. Le reste des opposants a été amené à rejoindre le parti unique de l'époque UNIR.

### **C- L'interrogatoire du témoin par les parties**

- L'intervention des avocats des parties civiles

Concernant les questions relatives aux soutiens de Habré, le témoin répond d'une part, par l'effort national de guerre. D'autre part, les soutiens extérieurs pour qu'il devienne premier ministre (la France sous Giscard D'Estaing). Selon le témoin, ces différentes aides ont permis la conquête du pouvoir mais, il tenait à garder son indépendance vis-à-vis d'elles. Sur la responsabilité personnelle de Habré sur les crimes commis, il rappelle que cela ne faisait pas partie de sa mission. Aussi, le sort des prisonniers a été soulevé. D'après les lectures du témoin, c'était essentiellement les militaires du GUNT et des libyens ; qui pour certains ont été exécutés au hasard. Par ailleurs, sur la fuite de Habré il l'explique par l'abandon de ses proches collaborateurs et de ses alliés traditionnels français et américains. Enfin, les avocats des parties civiles ont soulevé s'il n'y avait jamais eu d'élections à cette époque. Il répond par la négative et insiste sur le fait que le référendum de 1989 et les législatives de 1990 sont les seules vraies élections au Tchad de 1982 à 1990.

- L'intervention du parquet

Après avoir reconnu le pouvoir discrétionnaire du président, le procureur général salue le travail scientifique déployé. Cependant il lui rappelle les observations de Habré vis-à-vis de son rapport. En effet, il souligne que l'expert est un opposant notoire de son régime et que par conséquent son rapport manquait d'objectivité. A cela l'expert répond qu'il n'est pas un opposant de Habré. D'ailleurs il avait 14 ans lorsque Habré quittait le pouvoir.

A la question du procureur adjoint sur les différents soutiens internes et externes de Habré, il répond en reprenant les conclusions de son rapport citées ci-dessus.

Sur les autres questions du parquet, l'expert fait état :

- De la place de la justice dans la constitution de 1989
  - Des accords qui ont permis la libération de prisonniers et des exilés politiques
  - Des types d'armements des Kodos qui selon lui ne disposaient pas d'armes lourdes, ce qui leur permettait de se déplacer facilement. De ce fait ils évolués le plus souvent dans la brousse et ne s'emparer jamais d'une ville de façon permanente.
  - Il a fini par montrer que dans la période 1962 à 1990 il y avait des régimes autoritaires. C'est seulement à partir des années 1990 que des institutions concernant les droits de l'homme ont commencées à émerger au Tchad.
- L'intervention de la défense

L'essentiel des questions des avocats de la défense portaient sur des projections dans le futur. L'expert a répondu pour dire qu'en tant qu'historien il lui était interdit de faire des projections et qu'en plus il n'était pas un ethnologue. A cela s'ajoute les interrogations considérées par le président comme étant de la science fiction

### **III/ Gestion du temps**

L'audience a débuté à 9h 15 et a pris fin à 18h. Il a été auditionné un seul témoin expert. La chambre s'est assurée du respect des temps de parole impartis à chaque partie dans un souci d'équité. La première session a duré 1h 47 et la seconde 1h pour le matin. Et, pour l'après midi, il y a eu une première session de 1h 50 et une seconde de 1h 36. Au total, l'audience a duré 6h 13.

**NB :** Un certain monsieur Mendy, journaliste, nous informe que les quatorze détenus (parmi ceux qui soutiennent monsieur Habré), lors de la première audience de reprise (7 septembre 2015) ont été relâchés aujourd'hui (9 septembre 2015). Le président les excuse. Toutefois s'ils récidivent leur responsabilité sera engagée.

*Attribution Policy: TrustAfrica should be acknowledged in all reproductions of this report and use of its contents. A statement similar to the following will be acceptable: **"The production of this report has been made possible by TrustAfrica."***